

Décision relative à la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes d'ajout de nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique QUESTAR

de la société DOW AGROSCIENCES SAS

enregistrées sous les numéros 2020-1574, 2020-1575, 2020-1576,
2020-1577 et 2020-1578

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms **APAVEQ, AQUINO, PEACOQ, INCONIQ et PEQTIGA**.

DU 11 JUIN 2020

Pour la Direction régionale des services de l'agriculture
et de l'environnement
du niveau 2 et au service

Agro-Chimie de QUIMPER

Informations générales sur le produit

Noms du produit	QUESTAR APAVEQ AQUINO PEACOQ INCONIQ PEQTIGA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DOW AGROSCIENCES SAS 6, rue Jean Pierre Timbaud Immeuble le Campus (Bât. A) 78180 Montigny-le-Bretonneux France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	50 g/L - fenpicoxamide
Numéro d'intrant	603-2018.01
Numéro d'AMM	2200066
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

28 MAI 2020

*Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché*

Marie-Christine de GUENIN